

Séance du jeudi 04 mars 2021

	Date de la convocation: <i>L'an deux mille vingt-et-un et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,</i>
Membres en exercice : 20	
Présents : 18	Présents : Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Raymond SILLIERES, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Jean Pierre HUBERT, Patricia POTENTI BRUNET, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Gilles GUICHARD, Annie DELLAS, Claire TUA, Marie Laure DUFFORT
Votants : 17	
	Représentés :
	Excusés : Jean Pierre DOAT, Jerome LASBATS, Helene LEON
	Absents :
Secrétaire de séance :	Cedric ZANARDO

AR_2021_008 - Objet : DOB 2021



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SYNDICAL**
Séance du 04 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois de mars à vingt heure trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr DESENLIS Benoit, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Corinne AGUT, Nathalie BERGES, Francois BUFFIN, Laurent BRUMM, Robert CAMAZZOLA, Georges CAUSERO, Annie DELLAS, Benoit DESENLIS, Marie Laure DUFFORT, Gilles GUICHARD, Jean Pierre HUBERT, Xavier LABAT, Michel LEBE, Damien ROQUES, Jean Raymond SILLIERES, Claire TUA, Jacques Michel VAISSE (en visio conference), Cedric ZANARDO

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : COQUET Fabrice, ROQUES Damien, CASSAGNE Jean Claude

ÉTAIENT EXCUSÉS : DOAT Jean Pierre, LASBATS Jerome, LEON Helene,

ÉTAIENT ABSENTS :

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr LAPLANE Pierre responsable technique du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2021 032-253200901-20210304-AR_2021_008-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Monsieur le Président du SIAEP rappelle à l'Assemblée que l'article 15 de la loi du 6 février 1992 repris par le Code Général des Collectivités Locales fait obligation aux Syndicats intercommunaux ayant une commune adhérente de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

Le débat a lieu en séance du Conseil syndical sur les orientations du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Le bilan s'appuie sur le bilan de l'exercice précédent et permet de fixer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif de 2021.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe a voulu accentuer l'information des élus.

Aussi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer le Conseil syndical sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021,

Le Comité syndical prend acte de la tenue du DOB 2021 et adopte à l'unanimité des membres présents le rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires du SIAEP de VIC FEZENSAC.

POUR COPIE CONFORME

Ainsi fait et délibéré les jours et ans susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT

Mr DESENLIS Benoit

Transmis à la Préfecture : du Gers

Le : 08/03/2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/03/2021
032-253200901-20210304-AR_2021_008-DE